



AGIR POUR LE DROIT À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ DANS L'AGRICULTURE

Le travail, c'est la santé ?

act:onaid
pour des peuples solidaires



BananaLink



Ouvrières en Colombie © Make Fruit Fair

Avec plus d'1 milliard de travailleurs agricoles, l'agriculture procure près de 30 % des emplois mondiaux, indique le Bureau international du travail (BIT). C'est la première source d'emplois dans les pays en développement, le travail agricole y étant souvent informel, notamment au sein des fermes familiales. C'est également une des activités les plus dangereuses : « Les facteurs de risque sont nombreux dans ce secteur. Ce sont par exemple l'utilisation de machines comme les tracteurs et les moissonneuses, la manutention de lourdes charges et les gestes professionnels qui peuvent provoquer des troubles musculo-squelettiques et comportent l'exposition à des pesticides et autres produits agrochimiques. Le BIT chiffre à 170 000 le nombre annuel de décès de travailleurs agricoles, ce qui représente environ 50 % de tous

les accidents du travail mortels. » À propos des enfants au travail, le BIT ajoute que près de 60 % d'entre eux sont employés dans l'agriculture et sont donc particulièrement exposés à ces risques¹.

On le voit, la promotion du droit à la santé et à la sécurité dans l'agriculture est un enjeu majeur. Pour faire progresser de manière importante la réalisation de ce droit, cette publication, illustrée par les exemples des conditions de travail dans les bananeraies et les vignobles, a pour but d'inciter les États qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier la Convention 184 de l'Organisation internationale du Travail sur la sécurité et la santé dans l'agriculture ainsi qu'à appliquer la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

SOMMAIRE

P. 2 • Plantations : les travailleurs n'ont pas la banane !

P. 3 • Viticulture : les travailleurs dégustent

P. 5 • Les citoyens se mobilisent

P. 6 • Renforcer le droit international à la santé et à la sécurité dans l'agriculture

1 - BIT : « Cœuvrer ensemble pour promouvoir un milieu de travail sûr et salubre », 2017, pp. 5-7.

Plantations : les travailleurs n'ont pas la banane !²

La banane est plébiscitée par les consommateurs : c'est le fruit le plus échangé sur le marché mondial et, après les pommes, le fruit le plus consommé en France³. En 2017, les français ont mangé près de 600 000 tonnes de bananes provenant respectivement d'Afrique, d'Amérique latine et des Antilles françaises⁴.

Les bananes servent d'abord à nourrir la population des pays producteurs. Seule 15 à 20 % de la production est exportée⁵. L'Équateur est le premier exportateur mondial, suivi du Costa Rica, du Guatemala, de la Colombie et du Honduras. En Afrique, la Côte d'Ivoire et le Cameroun jouent un rôle de premier plan mais loin derrière leurs concurrents latino-américains⁶.

La production de bananes emploie environ 600 000 travailleurs et fait vivre ou survivre plus de 4 millions de personnes⁷. Trop souvent les rémunérations sont tellement faibles qu'elles n'assurent pas un niveau de vie décent. Quant aux conditions de travail, elles sont fréquemment désastreuses.



© 2015 - Perou - Barbara-Mrazkova - Ecumenical-Academy - Prague



Le scandale du chlordécone dans les Antilles françaises⁸

Face à la destruction des cultures par le charançon des bananiers en Martinique et en Guadeloupe, le chlordécone faisait figure de remède miracle lorsqu'il a été autorisé par le ministère français de l'Agriculture en 1972.

Pourtant, cette molécule avait été testée auparavant et les résultats montraient déjà sa toxicité sur les rats. Dès 1979, l'Organisation mondiale de la Santé l'avait classé comme cancérigène possible. Malgré cela, en raison de la pression des grands planteurs, il faudra attendre 1993 pour que la France – enfin – interdise ce produit.

Les travailleurs des bananeraies sont les premières victimes de ce poison. « Cancer, cancer, cancer... C'est devenu notre quotidien. À l'époque, on ne savait pas d'où ça venait, explique Firmin, ouvrier agricole depuis 30 ans. Quand on ouvrait le sac, ça dégageait de la chaleur et de la poussière. On respirait ça. On ne savait pas que c'était dangereux. » Les grands planteurs « sont tout-puissants. Les assassins, ce sont eux, avec la complicité du gouvernement. »

Ce scandale sanitaire touche toute la population des Antilles françaises. Les sols, les rivières, le littoral marin sont contaminés et avec eux l'essentiel de la production alimentaire locale. Aujourd'hui, la contamination affecte la quasi-totalité des Guadeloupéens et des Martiniquais,

indique une étude officielle de Santé publique France citée par le journal *Le Monde* (2018), une population qui détient le record du monde du cancer de la prostate. Des générations d'Antillais devront vivre avec cette pollution qui, selon les sols, peut persister jusqu'à 700 ans.

Par ailleurs, les travailleurs des bananeraies sont confrontés à d'autres problèmes en matière de santé et de sécurité, le port de charges lourdes et le travail en hauteur augmentant le

risque d'accidents et troubles musculo-squelettiques.

Santé et sécurité au travail en Amérique latine : les Antilles françaises en pire !

Si les conditions de travail dans les bananeraies françaises ont montré les très graves défaillances des employeurs et des pouvoirs publics pour protéger les ouvriers agricoles et, plus généralement, la population locale, la situation est encore pire en Amérique centrale et du Sud. Rares sont les pays qui se préoccupent de la protection des travailleurs face aux risques chimiques. Un exemple : les épandages aériens de ces produits sur les bananeraies, alors que les ouvriers sont présents.

2 - Pour en savoir plus, lire le document sur le lien suivant : <https://www.calameo.com/books/0046291835c518622bbfe>, publié dans le cadre du projet « La santé et la sécurité au travail dans l'industrie de la banane » avec la CGT, la coordination des 28 syndicats des bananeraies d'Amérique latine (Colsiba), la CGT Guadeloupe (CGTG), Indecosa-CGT, l'association Banana Link et l'appui du CFSI.

3 - Interfel : <https://www.lesfruitsetlegumesfrais.com/filiere-et-metiers/les-chiffres-cles/les-produits-les-plus-consommes> (site consulté le 23/08/2018).

4 - FranceAgriMer : « La banane en 2017 », août 2018 : https://nm.franceagrimer.fr/bilan_campagne?banane

5 - Bananalink : <http://bananalink.org.uk/content/where-bananas-are-grown> (site consulté le 23/08/2018).

6 - FAO : « Banana statistical compendium 2017 », 2018 : http://www.fao.org/fileadmin/templates/est/COMM_MARKETS_MONITORING/Bananas/Documents/web_Banana_statistical_review_2017.pdf

7 - CGT *op. cit.*

8 - Cette partie s'appuie sur deux articles du journal *Le Monde* : « Le ministère de l'agriculture mis en cause dans un rapport sur le chlordécone », 24/08/2010 et « Chlordécone : les Antilles empoisonnées pour des générations », 06/06/2018 : https://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2018/06/06/chlordecone-les-antilles-empoisonnees-pour-sept-siecles_5310192_3244.html?



Epanouissement en Équateur © Make Fruit Fair

Mais les atteintes à la santé et à la sécurité des travailleurs des bananeraies ne se limitent pas à la contamination chimique. Au Costa Rica, dans une plantation appartenant à la multinationale Del Monte, les ouvriers sont payés au nombre de régimes de bananes livrés et gagnent à peine 250 € par mois. Pour cette faible rémunération, ils doivent courir afin de pouvoir en livrer plus de 200 quotidiennement, chaque régime pesant jusqu'à 80 kilos. Ils travaillent 12 heures par jour, 6 jours sur 7, subissant des températures pouvant atteindre 40 degrés⁹.

Au Honduras, les ouvrières, qui sont majoritairement employées sur les chaînes d'emballage, travaillent jusqu'à 14 heures par jour dans une chaleur étouffante. Le port de charges lourdes, supérieures à 40 kg, provoque des descentes d'organes, des varices, des douleurs aux épaules et aux mains. Ces dernières, constamment plongées dans l'eau, sont attaquées par les pesticides. Ces produits menacent leurs poumons, leur fertilité, conduisent à des malformations congénitales ou encore à une puberté précoce chez les enfants. Par ailleurs, l'absence de protection sociale ne leur permet pas de conserver leur poste en cas d'atteinte grave à leur santé¹⁰. Si les conditions sont meilleures dans les bananeraies où sont implantés des syndicats, la répression dont ils sont fréquemment victimes entrave leurs actions.

BOHESI : une initiative bienvenue pour la santé et la sécurité au travail dans les bananeraies

Lancé en 2014, ce programme est coordonné - notamment - par Banana Link et le Forum mondial de la banane. Il réunit des institutions publiques, des entreprises et des organisations de la société civile, avec l'appui de l'OIT et de la FAO. Il se traduit par des opérations pilotes au Cameroun et en Équateur pour améliorer le respect du droit à la santé et à la sécurité dans les bananeraies (publication de manuels, organisation de formations...).

Viticulture : les travailleurs dégustent

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Il en va de même pour les pesticides massivement utilisés dans nombre de vignobles, au détriment de la santé de ceux qui y travaillent et des populations riveraines. À cela s'ajoutent, pour les travailleurs, les accidents du travail et les troubles musculo-squelettiques.

Le vin amer sud-africain

L'Afrique du Sud est le 6^e exportateur mondial de vin, en volume¹¹. En 2017, Vinmonopolet, une chaîne de magasins d'État disposant du monopole du commerce du vin en Norvège a fait réaliser un audit auprès de 22 de ses fournisseurs sud-africains. Ses conclusions étaient accablantes, en particulier sur les risques encourus par les travailleurs¹².

Cet audit vient renforcer les constats d'une enquête de Human Rights Watch¹³. Un ouvrier témoigne : « Le tracteur pulvérise des pesticides alors que les gens sont dans le champ. La pulvérisation se dépose sur notre peau et provoque des éruptions cutanées. Seul le conducteur

9 - Voir le film de François Cardona : *Hold up sur la banane*, 2016 : https://www.youtube.com/watch?v=o_uRcagn7HA
 10 - CFSI : *Honduras : améliorer les conditions de travail des femmes dans les bananeraies*, 20/12/2017 : <http://www.cfsi.asso.fr/actu/honduras-ameliorer-conditions-travail-femmes-bananeraies>
 11 - Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) : *Éléments de conjoncture mondiale*, avril 2017, p.13 : <http://www.oiv.int/public/medias/5264/oiv-noteconjomars2017-fr.pdf>
 12 - Peter Kenworthy : « South Africa's new world wine smells off », *New Internationalist*, 9 août 2017, <https://newint.org/web-exclusive/2017-08-09/south-africa-wine-exploitation>
 13 - Human Rights Watch : *Ripe with abuse : Human rights conditions in South Africa's fruit and wine industry*, 2011, pp. 57-65 : <https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/safarm0811webcover.pdf>



©Charanilla - stockadobe.com

du tracteur a un masque. Il n'est pas acceptable de pulvériser quand le vent souffle, le produit contaminant les personnes à proximité¹⁴. » Un autre travailleur explique que son employeur ne lui fournit pas de vêtements adaptés. Il doit utiliser les siens et les nettoyer chez lui, exposant ses trois enfants aux risques chimiques. Même s'il existe des règles, elles sont souvent mal appliquées. Quant à l'inspection du travail, elle manque de moyen pour combattre ces abus. Lors de l'enquête, le gouvernement sud-africain reconnaissait également que le cadre législatif concernant les pesticides devait être amélioré. Ainsi, la loi sud-africaine n'interdisait pas spécifiquement la pulvérisation de pesticides alors que des ouvriers agricoles étaient dans les champs¹⁵.

Outre des intoxications chimiques, les travailleurs peuvent également être victimes d'accidents de travail et de troubles musculo-squelettiques (coupures lors des vendanges, port de charges trop lourdes, etc.). Ils ont rarement accès à des douches et à de l'eau potable¹⁶. C'est pourtant indispensable étant données leur exposition à des produits dangereux et la chaleur dans laquelle ils doivent fréquemment travailler. Logés souvent dans l'exploitation agricole, ils continuent à travailler même malades, de peur d'être expulsés de leurs logements et ne bénéficient pas de soins de santé adéquats, faute d'argent¹⁷. Quant aux entraves à la liberté syndicale, elles rendent très difficile l'organisation des ouvriers agricoles et donc leurs capacités à faire respecter leurs droits.

Viticulture française : les pesticides mènent une vie de château...

La situation est certes meilleure en France, mais elle reste très perfectible. La France est le deuxième producteur mondial de vin, après l'Italie, et le premier exportateur de la planète, en valeur¹⁸. Près de 500 000 emplois directs et indirects sont créés par la viticulture¹⁹.

Châteaux bordelais ou clos bourguignons se régalaient avec les pesticides, les travailleurs moins... La viticulture consomme en effet près de 20 % des quantités annuelles de produits phytosanitaires utilisés sur seulement 3 % des surfaces agricoles cultivées en France²⁰. L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) indique que « des associations positives ont été constatées entre l'exposition professionnelle à des pesticides et certaines pathologies, comme la maladie de Parkinson, le cancer de la prostate et des cancers hématopoïétiques ». Le professeur Barouki, directeur de recherche à l'Inserm, ajoute qu'il y a « 80 % de certitude qu'il existe un lien de causalité entre certains cancers et l'exposition aux produits phytopharmaceutiques pour les professionnels. »²¹ « Je constate quotidiennement des infractions et des manquements à la protection des salariés », dénonce une ouvrière agricole, qui ajoute : « Certains produits prennent à la gorge. J'ai des gênes respiratoires, des allergies et des éruptions cutanées. Au final, je mets ma santé en danger pour 1 115 euros par mois. »²²

14 - HRW, *op. cit.* p. 57.

15 - HRW, *op. cit.* p. 59 et 62.

16 - HRW, *op. cit.* p. 56.

17 - HRW, *op. cit.* p. 64 et 65.

18 - Organisation internationale de la vigne et du vin, *op. cit.* pp. 7 et 13.

19 - CNIV, chiffres clés : <https://www.intervin.fr/etudes-et-economie-de-la-filiere/chiffres-cles>

20 - INRA : « Plan Ecophyto : des vignes résistantes prêtes à relever le défi », 29 novembre 2017 : <http://institut.inra.fr/Reperes/Documents/Science-et-elus/Numero-1-Vignes-resistantes>

21 - Mission d'information commune sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, Rapport d'information, Assemblée nationale, 4 avril 2018, §. I.A.1.a

22 - *Le Monde* : « Pesticides : « Je mets ma santé en danger pour 1 100 euros par mois », 10 juillet 2014 : https://www.lemonde.fr/planete/article/2014/07/10/le-combat-contre-les-pesticides-d-une-salariee-de-la-vigne_4453404_3244.html?



© Pictures news - stock.adobe.com

Pesticides : les riverains exposés

L'exposition aux pesticides a également des impacts très graves sur les populations riveraines. « Une récente étude de l'Agence Santé publique France portant sur l'incidence de la maladie de Parkinson a révélé qu'il y a 13 % de risques en plus de déclarer la maladie de Parkinson pour les exploitants agricoles (...) et 10 % de risques en plus pour la population générale quand elle vit dans un canton fortement viticole que les personnes éloignées de ces zones ! » explique l'association Générations futures²³. Le Bordelais est une des régions les plus concernées. En mai 2014, 23 enfants ont été intoxiqués après l'épandage de fongicides près de leur école²⁴. La défense du droit à la santé et à la sécurité des travailleurs agricoles rejoint les préoccupations de plus en plus fortes des citoyens.



© zorch - stock.adobe.com

Outre les risques chimiques, l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) explique que « malgré la mécanisation d'un certain nombre de tâches et l'évolution des outils et équipements, les travaux du vignoble demeurent physiques, répétitifs et sollicitants pour le corps (...). Dans ce contexte, les maladies professionnelles continuent de croître et la plupart d'entre elles affectent les membres supérieurs et le dos des vignerons.²⁵ »

Les citoyens se mobilisent

Par solidarité avec les producteurs, qu'ils soient ouvriers agricoles ou paysans, pour préserver l'environnement et protéger leur santé, les citoyens agissent en consommant bio, équitable, en interpellant les pouvoirs publics comme les entreprises.

La production bio est plébiscitée par un nombre croissant de consommateurs. En 2017, en France, la valeur des achats des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique est estimée à 8,373 milliards d'euros soit

une croissance de près de 17 % par rapport à 2016, indique l'Agence Bio²⁶. Cette évolution est globalement bénéfique pour les producteurs, qui ne sont plus exposés aux risques chimiques même si les tâches à accomplir sont parfois plus lourdes, explique l'association Bio Consom'acteurs : « En bio, on travaille souvent plus dur qu'en conventionnel, selon l'Inra. Non seulement en termes de volume de travail, qu'il soit quotidien, mensuel ou annuel. Mais aussi en termes de technicité, de complexité voire de pénibilité. Ceci dit, ce qui est bien moins pénible en revanche, c'est l'absence de contact permanent avec les pesticides chimiques en bio²⁷ ».

Le commerce équitable a été introduit en France par Artisans du Monde en 1974 pour assurer une juste rémunération et des conditions de travail décentes²⁸ aux producteurs de denrées telles que le café, le cacao ou le thé ainsi qu'aux artisans. Le commerce équitable connaît également un succès croissant auprès des consommateurs. En 2017, son marché dépassait 1 milliard d'euros, en hausse de 10 % par rapport à 2016. La part du bio, en forte progression, représentait 80 % des produits

23 - Générations futures : « Riverains de parcelles agricoles exposées aux pesticides », 2018, p. 6. https://www.generations-futures.fr/wp-content/uploads/2018/04/riverains-victimes-des-pesticides_web.pdf

24 - *Le Monde* « Omerta sur les pesticides dans le vignoble bordelais », 6 juillet 2014 : https://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2014/07/04/omerta-sur-les-pesticides-dans-le-vignoble-borde-lais_4450944_3244.html?

25 - Anact : « Prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS) en viticulture », 1^{er} mars 2018 : <https://www.anact.fr/prevenir-les-troubles-musculosquelettiques-tms-en-viticulture>

26 - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique : « Le marché du bio », 2018 : <http://www.agencebio.org/le-marche-de-la-bio-en-france>

27 - Bio Consom'acteurs : « Travail en bio vs travail en conventionnel », 27 mai 2016 : <https://www.bioconsomacteurs.org/agir/agir-au-quotidien/trucs-et-astuces/travail-en-bio-vs-travail-en-conventionnel>

28 - Pour une définition complète du commerce équitable : <https://www.artisansdumonde.org/comprendre/le-commerce-equitable/definition-du-commerce-equitable>



vendus en 2017²⁹, ce qui permet d'améliorer la santé et la sécurité des travailleurs et des paysans face aux risques liés à l'usage de pesticides.

À cela s'ajoutent des campagnes d'opinion pour influencer les politiques publiques et les pratiques d'entreprises menées par la société civile. En 2017, ActionAid France a organisé une campagne en direction de la multinationale Fyffes suite à des intoxications de travailleurs et à la violation des libertés syndicales dans des plantations de melons et d'ananas au Costa Rica et au Honduras. En janvier 2019, cette mobilisation a contribué à une première victoire : Fyffes a finalement reconnu le Sindicato de Trabajadores de l'Agroindustria y Similares (STAS), un premier pas encourageant en vue de négociations pour améliorer les conditions de travail³⁰.

Par ailleurs, la coopération internationale permet d'agir pour améliorer la réalisation du droit à la santé et à la sécurité au travail. La CGT, par exemple, est investie depuis 2015 dans le projet « La santé et la sécurité au travail dans l'industrie de la banane » avec la coordination des 28 syndicats des bananeraies d'Amérique latine (Colsiba), la CGT Guadeloupe, Indecosa-CGT, l'association Banana Link et l'appui du CFSI. Ce projet vise à rendre opérationnels les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et leurs actions.

Renforcer le droit international à la santé et à la sécurité dans l'agriculture et sa mise en œuvre

Le droit à la santé et à la sécurité au travail fait partie des droits humains. Le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels adopté en 1966 par les Nations unies indique dans son article 7 que les États

parties « reconnaissent le droit qu'à toute personne de jouir de conditions de travail justes et favorables, qui assurent notamment (...) la sécurité et l'hygiène du travail ». Le Pacte a été ratifié par 169 États, dont la France.

Nous l'avons vu, la situation est particulièrement préoccupante dans l'agriculture qui compte à elle seule 50 % des accidents mortels du travail. Il est donc essentiel de renforcer le droit international à la santé et à la sécurité au travail, de le transcrire dans le droit national et de veiller à sa mise en œuvre effective.

Nous demandons aux États de :

1) Ratifier la convention 184 sur la sécurité et la santé dans l'agriculture

Adoptée en 2001, la convention 184 de l'Organisation internationale du Travail³¹ (OIT) indique que les États « devront définir, mettre en application et réexaminer périodiquement une politique nationale cohérente en matière de sécurité et de santé dans l'agriculture. Cette politique vise à prévenir les accidents et les atteintes à la santé qui résultent du travail, sont liés au travail ou surviennent au cours du travail en éliminant, réduisant à un minimum ou maîtrisant les risques dans le milieu de travail agricole ».

Cette convention pourtant essentielle, n'est ratifiée que par 17 pays, en mars 2019³². À cette date, la France avait engagé la procédure de ratification depuis plusieurs mois, mais ne l'avait toujours pas menée à son terme.

« Les pays ayant ratifié une convention sont obligés de l'appliquer en droit et en pratique et de faire un rapport sur son application à intervalles réguliers [...]. En outre,

29 - Commerce équitable France, « Les chiffres clés du commerce équitable en France en 2017 », 2018 : https://www.artisansdumonde.org/images/actu/chiffres_du_secteur_2017_vf_ppt.pdf

30 - Plus d'informations sur : <https://www.actionaid.fr/nos-actions/dignite-au-travail/victoire-contre-fyffes-au-honduras/>

31 - Texte de la convention : http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/?p=NORMLEXPUB:12100:0:NO::P12100_ILO_CODE:C184

32 - Liste des ratifications : http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/?p=NORMLEXPUB:11300:0:NO:11300:P11300_INSTRUMENT_ID:312329:NO

des procédures de réclamation et de plainte peuvent être engagées contre un État qui n'aurait pas respecté les dispositions d'une convention qu'il a ratifiée », explique l'OIT³³. Les sanctions sont essentiellement morales (formulation d'observations par l'OIT, par exemple). Malgré cela, les conventions sont utiles car elles peuvent servir de références pour améliorer les législations nationales.

2) Mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales

Suite à la mobilisation de La Via Campesina, le mouvement paysan international, et à deux rapports du comité consultatif d'experts du Conseil des droits de l'homme constatant l'extrême gravité de leur situation, le Conseil a décidé, en 2012, d'élaborer la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Dans son article 14, la Déclaration promeut le droit à la santé et à la sécurité au travail, en se référant à la Convention 184 de l'OIT³⁴. C'est donc un moyen de lui donner plus de poids, étant donné le faible nombre de pays qui l'ont ratifiée.

Si une déclaration n'est pas contraignante, son contenu peut le devenir lorsqu'il est repris dans la législation nationale, comme le montre l'exemple de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones³⁵. Il s'agit donc d'un outil important pour améliorer les législations nationales relatives à la santé et à la sécurité au travail.

En France, le CFSI et la Confédération paysanne coordonnent la mobilisation de la société civile, avec la participation de Coordination Sud, de Fian-France, de SOL, de la Fédération Artisans du Monde et du Secours catholique Caritas France et le soutien de près de 70 organisations de la société civile.

Le 17 décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté à une très large majorité la Déclaration³⁶ (121 voix pour, 8 contre et 54 abstentions). La position de la France est très décevante, même si elle a évolué positivement (abstention alors qu'elle s'était initialement opposée à la décision d'élaborer la Déclaration). Suite à l'adoption de ce texte majeur, la société civile agit pour qu'il soit effectivement appliqué. ■

Rédaction : Pascal Énard (CFSI) avec le concours d'Alice Bordaçarre (ActionAid France), de David Erhart (Fédération Artisans du Monde), de Roger Perret (IRESA/FNAF-CGT), d'Alistair Smith (Banana Link) et de Renata Tretiakova (CGT).

Date de publication : **Mai 2019**

Ce document a été réalisé avec le soutien de l'AFD et de la Fondation pour les droits de l'homme au travail. Les points de vue exposés dans cette publication ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD et de la Fondation pour les droits de l'homme au travail.



Fondation des Droits de l'Homme au Travail

Contact : Pascal Énard – **Email** : erard@cfsi.asso.fr



Comité Français pour la Solidarité Internationale
32 rue Le Peletier - 75009 Paris
tél. 01 44 83 88 50 - info@cfsi.asso.fr



@ UN Violaine Martin

33 - Source OIT, citée dans : Bernard Thibault, *La troisième guerre mondiale est sociale*, Éditions de l'atelier, 2016, p. 40.

34 - Pour en savoir plus, 2 documents coordonnés par le CFSI, dans le cadre de Coordination Sud : « Défendre les droits des paysannes et des paysans : pour une Déclaration des Nations unies », janvier 2018 : <http://www.alimenterre.org/defendre-les-droits-des-paysannes-et-des-paysans-pour-une-declaration-des-nations-unies> et « Le droit aux semences, un droit essentiel pour les paysan.ne.s », mai 2017 : <http://www.alimenterre.org/le-droit-aux-semences-un-droit-essentiel-pour-les-paysan-ne-s>

35 - Cf. « le droit aux semences », *op. cit.* p. 14.

36 - Texte de la Déclaration : http://www.hlrn.org/img/documents/A_C.3_73_L.30_FR.pdf



Fondation
de
France

5ans

ROPPA

JAFOWA
Joint Action for Farmer Organisations in West Africa

NOUVELLE PUBLICATION

LES BATAILLES DU CONSOMMER LOCAL EN AFRIQUE DE L'OUEST

Alors que la faim fait plus de 851 millions de victimes dans le monde, le programme Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao) défend une agriculture durable et innovante, capable de nourrir les populations tout en rémunérant équitablement les paysannes, les paysans et les métiers artisanaux de l'aval des filières.

Après 10 ans d'existence et 220 projets financés, cette publication fait le point sur le consommer local en Afrique de l'Ouest comme moyen privilégié de sécurité alimentaire, dans un contexte de compétition avec les importations. Riche de nombreux témoignages, elle aborde les enjeux des systèmes agricoles et alimentaires ouest-africains en trois parties :

- comprendre les défis pour un essor du consommer local ;
- se mobiliser pour la reconquête des systèmes alimentaires dans les territoires ;
- être force de proposition pour influencer sur l'environnement politique et institutionnel.

**Pour en savoir plus,
téléchargez la publication sur alimenterre.org**



FONDATION
JM.BRUNEAU
SOUS L'ÉGIDE DE LA
FONDATION DE FRANCE



Le programme Pafao est porté par la Fondation de France et le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), association reconnue d'utilité publique, agréée par le Don en confiance. Il bénéficie du soutien de la Fondation JM. Bruneau et de l'Agence française de développement.

Contact : CFSI, 32 rue le Peletier, 75 009 Paris - tél. 01 44 83 88 50 - cfsi.asso.fr - info@cfsi.asso.fr